



**SOUFFRANCES AU
TRAVAIL EN PAYS D'AIX**

**Contact :
06 38 36 74 79**

OUVERTURE A AIX-EN-PROVENCE D'UNE ANTENNE DE L'ASSOCIATION SOUFFRANCES AU TRAVAIL (SAT)

« La souffrance au travail est un constat. [Elle] résulte des nouvelles conditions de travail. [Pour autant] le psychanalyste “n’entérine pas la réalité collective”, selon l’expression de Jacques-Alain Miller¹ ». Quelle réponse la psychanalyse propose-t-elle ?

En juillet 2000, l’association Souffrances au travail voit le jour à Paris, à l’instigation de deux membres de l’École de la Cause freudienne, Anne Ganivet et René Fiori. Toujours active, elle reçoit des salariés en détresse et se réunit mensuellement pour élaborer une clinique orientée par la psychanalyse lacanienne ; elle est également à l’origine de trois colloques et d’un livre éponyme, paru en 2012. Enfin, elle est depuis 2015 membre de la FIPA (Fédération des institutions de psychanalyse appliquée) qui regroupe, en France et en Belgique, des institutions ou initiatives animées par des praticiens liés à la cause analytique.

En septembre 2022, une antenne vient de naître en Pays d’Aix. La collaboration avec SAT-Grand Paris est effective : co-élaboration de la plaquette et du texte qui l’accompagne, participation aux réunions mensuelles. Il faut y ajouter une dynamique locale avec la mise en circulation de la plaquette au sein des services de ressources humaines de grandes entreprises (Airbus, Eurocopter, CMA, etc.) et la rencontre avec le Service de prévention et de santé au travail interprofessionnel (SPSTI)-Provence, très intéressé par notre démarche.

Souffrances Au Travail, pourquoi ce pluriel ?

Quand on parle de souffrance au travail au singulier, on arase la variété des symptômes, et par là, la singularité des sujets. Pourtant, à l’évidence, tous les *burn-out* et autres harcèlements ne se ressemblent pas. Cette éviction du sujet *dans la langue* de l’entreprise a des conséquences : les médias ont fait savoir au moment des suicides en série à France Télécom en 2007-2008 que, pour le travailleur, le « sacrifice de sa singularité [peut aller] jusqu’au sacrifice de son être² ».

¹ Castanet H., « Le binôme souffrance au travail – psychanalyse », *Souffrance au travail – Mise au travail de la souffrance. Les réponses de la psychanalyse*, Fontenay-le-Comte, Lussaud, 2012, p. 13.

² Dhéret J., « Quand le travail ne vient plus à l’homme », *Souffrances au travail – Rencontres avec des psychanalystes*, Association Souffrances au travail 2012, p. 117.

Inscrire par le pluriel, dans le nom de l'association, la diversité des souffrances rappelle au contraire que le malaise se décline différemment pour chacun. La psychanalyse permet d'en faire entendre la couleur spécifique. C'est déjà une façon de la prendre en compte, avant même de l'écouter.

Par ailleurs, les travailleurs qui sollicitent SAT ont déjà fait tout un parcours pour que soit pris en compte *leur* malaise dans *leur* emploi (médecin du travail, collègues, syndicat, psychologues, etc.). Le symptôme qui insiste, qui ne cède pas, est donc à considérer comme une résistance de bon augure, puisqu'il marque la recherche déterminée d'une adresse à leur parole propre. L'association SAT leur offre ce lieu d'écoute. Il s'agit de remettre dans le circuit de la parole les mots de la langue privée, évincée par la langue entrepreneuriale. Le sujet sort immédiatement de sa solitude – ce dont tous se plaignent à leur arrivée. Il y est sans doute aidé par le fait qu'il a affaire à une association, c'est-à-dire par un groupe de personnes qui, elles, s'entendent pour travailler ensemble et ont pu maintenir ce lien social qui leur fait défaut.

Un nouveau dispositif

Le dispositif est léger, ce qui évite les files d'attente : pas de bureau, pas de secrétariat, pas de subvention. Sur simple coup de téléphone, le travailleur en souffrance obtient un rendez-vous rapide avec le praticien de l'association le plus proche de son domicile. Il est alors reçu au cabinet de celui-ci.

Le paiement libre permet aux travailleurs, même disposant de faibles revenus, de rencontrer un praticien orienté par la psychanalyse lacanienne. Leur don est destiné à l'association. Il sert à couvrir les dépenses de fonctionnement (téléphone, plaquettes) et de transmission (organisation de colloques, édition d'un livre, etc.). Le paiement libre, et non pas gratuit, signifie que celui qui sollicite SAT montre un consentement à entamer ce qui, jusque là, l'avait conduit à supporter de souffrir. Payer, même une somme modique, c'est commencer à dire *stop* à la jouissance. C'est déjà un (petit) traitement de la souffrance.

La durée de la prise en charge n'est pas fixée à l'avance. Pour autant, elle n'est pas illimitée. La prise en charge s'arrête lorsque, grâce au travail réalisé en séance, le sujet a changé de positionnement dans son rapport à son travail – les autres problématiques, même si évidemment elles peuvent être accueillies, ne sont pas mises au centre. Il dispose désormais d'une « constellation signifiante³ » qui lui permet de repérer quelque chose de son symptôme, qui était jusqu'alors « réaction du corps là où le sujet était rendu mutique⁴ ». François Leguil propose la notion de ravage pour rendre compte du « retour dans le réel d'une douleur initialement causée par l'exclusion symbolique de la fonction subjective⁵ ».

Avec SAT, nous touchons « à des paramètres jusqu'alors constants, la durée et le paiement. [...] Les effets psychanalytiques ne tiennent pas au cadre [...] ce sont les concepts lacaniens de l'acte analytique, du discours analytique, [...] qui nous ont permis de concevoir le psychanalyste comme objet nomade et la psychanalyse comme une installation portable, susceptible de se déplacer dans des contextes nouveaux [...] Le secret, le nôtre, c'est que nous ne distinguons pas entre la réalité psychique et la réalité sociale. La réalité psychique, c'est la réalité sociale⁶ ».

³ Doguet M.-H., « Au travail, qu'est-ce qui fait souffrir ? », *ibid.*, p. 12.

⁴ Fiori R., « L'association Souffrances au travail clinique d'une création », *ibid.*, p. 18.

⁵ Leguil F., « Postface », *ibid.*, p. 124.

⁶ Miller J.-A., « Vers PIPOL 4 », disponible en ligne.

Françoise Denan
Alain Revel